



Votre Administrateur SITLOR
en Meurthe et Moselle :
Mohammed BOUJJIA – 03.83.94.50.22
mboujjia@departement54.fr

Calendrier d'actualisation SITLOR – Pour l'année N+1

Catégories	Date de début d'envoi aux prestataires	Dates limites de mise à jour des fiches
Organismes de tourisme		30/09
Meublés et Chambres d'hôtes	01/09	01/01 pour les gîtes de France 30/11 pour les autres
Patrimoine culturel Patrimoine naturel Activités et Loisirs Savoir-faire industriel et artisanal Produit – Spécialités du terroir Lieux de sortie Vie pratique (hors lieux d'affaires et organismes de tourisme)	01/09	15/12
Hôtellerie Résidences Hôtellerie de plein air Hébergement collectif - Lieux d'affaires Itinéraires touristiques Restauration	01/10	31/12
Animations / Manifestations :		Alimentation en continu et au plus tard le mois précédent l'évènement

Critères à renseigner à minima et obligatoirement lors des mises à jour :

- Les critères obligatoires selon les types
- Les dates et horaires
- Les tarifs
- Critère : « Informations communiquées pour » **cocher « l'année N+1 »**
- Ne pas oublier :
 - les photos avec le crédit photo correspondant
 - la collecte des CGU
 - géolocaliser précisément la structure et vérifier la présence d'au moins un moyen de contact